

# RÉSEAU SPÉCIAL



Volume 40 no 1 — 9 avril 2020

Consoeur, confrères,

Votre Comité provincial santé et sécurité (CPSS), ainsi que l'ensemble de la structure syndicale de la section locale 1500, s'assurent sans relâche que tout est mis en place pour garantir des milieux de travail sains et sécuritaires pour les membres du 1500. C'est une première, pour notre groupe de travail, de participer à la gestion d'un risque biologique.

Depuis le début du dossier de la COVID-19, le SCFP-1500 dénonce à quel point le manque d'information, s'adressant vraiment aux travailleurs métiers, est flagrant, qu'il s'agisse de la foire aux questions, de *l'Info Express* ou des Webdiffusions. Le contenu diffusé par ces médiums d'information ne s'adresse pas aux membres du 1500. Pourtant, les travailleurs de métiers sont parmi les seuls à être toujours présents dans leur milieu de travail, à effectuer des tâches reliées aux services essentiels et doivent même parfois effectuer des tâches qui ne respectent pas la distanciation physique demandée par nos gouvernements. Peu d'information parvient jusqu'à eux et pourtant, ils sont ceux qui pourraient être les plus à risques. Pour nous, cela est inacceptable et nous avons dénoncé sur plusieurs tribunes. L'entreprise doit expliquer aux travailleurs ce qu'elle met en place afin d'assurer leur sécurité et pour quelles raisons elle a pris la décision de ne pas en ajouter d'autres. Cela doit être fait via les moyens de communication qu'elle utilise pour diffuser de l'information en lien avec la COVID-19.

Il fut porté, à notre attention, que des initiatives avaient été prises en lien avec le Code de sécurité des travaux (CDS), les méthodes de sauvetage et autres. Nous avons eu la position globale de l'entreprise que le CDS, ainsi que les encadrements qui touchent la santé et la sécurité, s'appliquent intégralement, même en cette période de pandémie. Cela fut corrigé et nous avons demandé de préciser le tout dans *l'Info Express*; la même demande fut faite en ce qui a trait aux mandats (prévus à la convention collective) des différents comités santé-sécurité. Nous ne comprenons pas la décision de l'entreprise de ne pas vouloir ajouter ces informations dans *l'Info Express*, ce qui pour nous est la base, surtout lorsque l'on est dans un virage santé et sécurité.

**Nous vous rappelons qu'il est important de garder une bonne communication avec votre structure syndicale afin de pouvoir dénoncer les situations qui vous sembleraient non sécuritaires afin que celles-ci puissent être adressées aux bonnes personnes. Nous sommes en constante communication avec vos représentants régionaux santé-sécurité respectifs et ils seront en mesure de nous faire parvenir les écarts.**

**SOYEZ PRUDENTS  
VOUS ÊTES NOS ANGES À NOUS**

**Pour terminer, nous tenons à souligner l'importance de votre travail en ces temps difficiles. Continuez votre bon travail afin de toujours assurer le service électrique à l'ensemble de la population du Québec.**

Solidairement,

*Continuons*  
**ENSEMBLE**

**VOTRE COMITÉ PROVINCIAL  
SANTÉ ET SÉCURITÉ**

**Stéphane Michaud,**  
Président provincial

**Sylvain Dubreuil,**  
Secrétaire général